

COPIE DE RÉSOLUTION

À une session régulière du Conseil tenue le 7 juillet 2008, à laquelle étaient présents M. Jean-Marie Poulin, maire et les conseillers suivants :

Mme Jocelyne Deschênes,
Mme Céline Lambert,
M. Patrick Landry,

M. Normand Plante,
M. Gratien Landry,

Formant quorum sous la présidence du maire.
M. Yves Aubut, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

ATTENDU QUE l'examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la postes-lettres);

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;


ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

À CES CAUSES, il est proposé par Mme Jocelyne Deschênes et résolu unanimement que la Municipalité de Taschereau fasse parvenir cette résolution à l'Examen stratégique de la Société canadienne des Postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Adoptée.

Copie certifiée et conforme, selon la résolution #1879-07-08
Donnée à Taschereau, ce 9 juillet 2008.



Yves Aubut, sec.-trés.